

Projet d'habitat participatif de Volx

Analyse, enjeux et contraintes du site

Prise en compte et adaptation des contraintes liées à l'OAP « greffe urbaine »

La commune de Volx a identifié un terrain de 6763m² situé en plein cœur de village, entre la place de la mairie et la départementale D4096 reliant La Brillanne à Manosque. L'urbanisation de cette « dent creuse » située à proximité du centre ancien et du pôle d'équipements publics (mairie, poste, écoles...) permettra de densifier le tissu urbain du village en proposant de nouveaux logements en proximité directe des équipements et services. L'enjeu de cette zone est de réaliser une véritable greffe urbaine en proposant des formes urbaines compatibles avec le caractère dense du centre-bourg, tout en maintenant un caractère végétal fort et en créant du lien via la construction d'un maillage piéton complémentaire aux cheminements existants.

Le site apparaît comme un « grand parc végétal » aux qualités paysagères très fortes : les restanques formant des plateaux végétalisés, les plantations apportées par les habitants de Volx, les grands arbres, le remarquable système d'irrigation avec ses ouvrages (canaux, vannes, filioles), les cheminements piétons, les escaliers et murets de pierre, les vues sur le grand paysage et le village, la présence d'une petite ferme avec des animaux... Tous ces éléments forment le caractère champêtre et rural du lieu bien qu' accolé au centre bourg. Il en est la respiration.

Plutôt que de chercher à construire avec une densité trop forte sur ce site, selon un système urbain emprunté à nos villages (front bâti continu, rues, minéralité), il est apparu plus approprié de conserver la **ruralité du lieu** et de composer le bâti en harmonie avec cette **présence végétale**.

Les principes d'implantation :

La volonté première du projet est « **d'habiter le parc** », de s'y implanter en respectant ses qualités intrinsèques. Différents principes de composition architecturale et paysagère seront développés :

- 1/ Respecter et valoriser la **trame bleue**, c'est-à-dire la présence de l'eau sur le terrain (le canal) et offrir grâce à ce système d'irrigation la possibilité de jardiner (potagers partagés) ;
- 2/ Respecter et valoriser la **trame verte**, c'est-à-dire les grands arbres existants et les quatre plateaux formés par les restanques : il s'agit de construire sur ces plateaux sans les modifier (ou très peu) ;
- 3/ Mettre en place un **cheminement doux (piétons et vélos) dans le sens des restanques**, c'est-à-dire parallèlement aux lignes naturelles des courbes de niveau, permettant une accessibilité aisée (pour les personnes à mobilité réduite) et une distribution efficace des logements ;
- 4/ Mette en place un **second cheminement doux (piéton uniquement) perpendiculaire** aux courbes de niveau, permettant de relier les restanques

entre elles et d'offrir des chemins de contact avec le village : le site se traverse, se charge d'une dimension publique et sociale ;

- 5/ L'objectif de la composition est de créer un **jeu de maillage** : c'est l'entrecroisement d'un fil de chaîne (les chemins dans le sens de la longueur) et d'un fil de trame (les chemins dans le sens de la largeur) qui donne l'image d'un tissu, d'un textile, mêlant le végétal et le construit, le naturel et l'artificiel, le rural et l'urbain. Le projet cherche, comme une « **greffe végétale** », à prendre racine de manière naturelle, comme un rhizome donnant naissance à des ramifications organiques.

Le concept du projet :

Partant de cette idée de « **maillage végétal** », le projet consiste en une urbanisation intermédiaire, « horizontale » et paysagère, légère et desserrée, par des « maisons-jardins » en petits collectifs de faible hauteur qui s'échelonnent en dégradé sur les restanques. Cette disposition met en place une relation forte avec le paysage, offre un bioclimatisme assuré (la lumière du soleil pour tous), propose des parcours riches et diversifiés, donne à voir un épannelage varié des volumes habités.

Ce jeu de trames offre **des pleins et des vides** : des pleins habités, par le bâti (les logements, la salle commune, les ateliers) et des vides habités, par différentes thématiques comme la place publique, les jeux pour enfants, les potagers, les arbres fruitiers, l'ombre apportée par les grands arbres, les espaces de repos... autant d'éléments qui participeront à faire de ce cadre de vie exceptionnel un havre de paix.

Justification de l'implantation territoriale du projet

Bien que le terrain soit réservé depuis près de 20 ans à du logement social, l'organisme HLM du territoire n'a pas été en mesure de construire des logements sociaux. Par ailleurs, la situation stratégique de la parcelle implique une réelle acceptation de ces nouveaux logements par la population, l'une des raisons pour laquelle il a été fait le choix d'un projet d'habitat participatif devant bénéficier en priorité aux habitants de Volx, dans leur diversité, et proposer une architecture en habitat intermédiaire bien intégrée. Cela se traduit par un programme mixte (50% accession, 50% locatif social), impliquant une révision de l'OAP existante (qui prévoit aujourd'hui 100% de logement social). Le projet intégrera également une forte composante de seniors (50% des foyers auront + de 55 ans de moyenne d'âge) qui bénéficieront des commerces et services du centre-ville, accessibles à pied. Situé dans le bassin d'emploi de Manosque, à une heure de la métropole Aix-Marseille, il accueillera également nombre d'actifs en résidence principale (50% des foyers auront moins de 55 ans).

Analyse du site



analyse du site

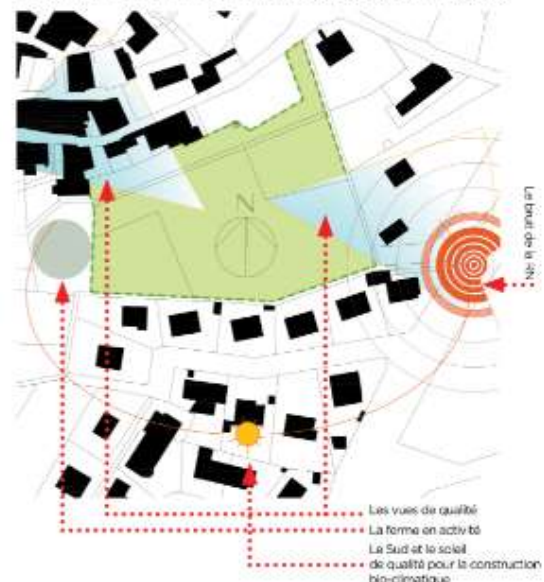
SITUATION URBAINE DE LA PARCELLE :

La parcelle est actuellement une prairie représentant une zone de liberté pour le centre ancien dense qu'elle jouxte. Elle fait le lien entre 2 formes d'urbanisation et 2 temporalités : celle de la ville ancienne dense, constituant des fronts de rue et celle du pavillonnaire individuel difus et récent.



La parcelle est située entre les 2 formes d'urbanisation du centre de Voix. Son statut «d'entre deux» marque son identité.

LES EVENEMENTS : éléments extérieurs influants.



LES ACCES:

La parcelle est enclavée et n'est actuellement desservie que par des cheminements piétons. L'accès peut se faire par 3 extrémités.

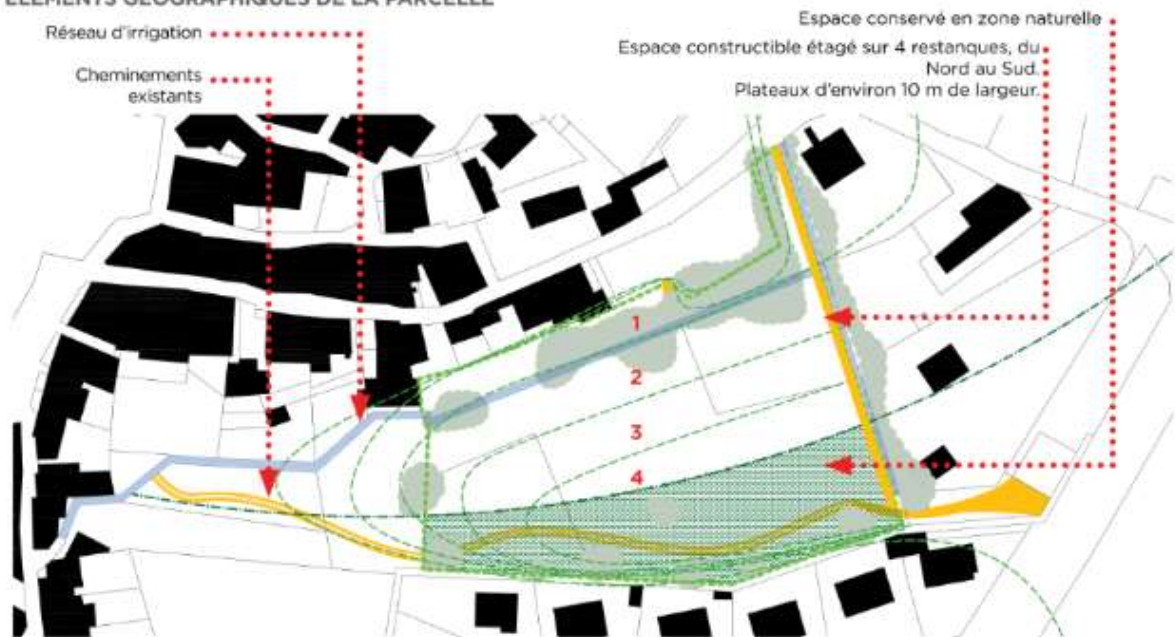


COURBES DE NIVEAUX ET LIMITE DU TERRITOIRE CONSTRUCTIBLE

La parcelle est un vallon couvert d'une prairie bordée de 2 rideaux d'arbres: l'un situé en limite de restanque haute et l'autre à l'Est, qui suit la pente. Ils isolent la parcelle du voisinage et du bruit .
Un réseau d'irrigation avec vannes est en place.



ELEMENTS GEOGRAPHIQUES DE LA PARCELLE



La parcelle se présente comme une combinaison multi directionnelle d'évènements et paramètres parfois compatibles mais aussi parfois non compatibles.

L'orientation et la composition des habitats va devoir tenir compte de cette complexité.

C'est ainsi que barrière végétale et bruit se composent ensemble à l'Est, mais obèrent une vue sur les Alpes. Le rideau d'arbre situé au Nord fait tampon avec le front urbain, mais son ramage n'apportera pas de protection au bâti à venir. La pente du terrain se fait parfaitement du Nord au Sud permettant un apport de lumière et chaleur de qualité, ainsi qu'une protection facile aux futurs logements, mais la vue au Sud est «bouchée».

A l'Ouest et au Nord Ouest, l'espace s'ouvre sur une ferme, évènement charmant, ainsi que vers la vue sur les rochers de Volx. Cependant, cette orientation est plus difficile à traiter dans le cadre d'un bâti bio-climatique.